

7-APR-1902



Bureau
Bern.

No

I

Telegramm N° 149

No. 4.

s berne roma 36 220 7/4 6 35 sr

Nr.

worte Gruppen oaxworte.

Aufgegeben den

Bl 190 um Uhr Min. mitt.

Erhalten von

deut um Uhr Min. mitt.

departement politique berne .

3 A. 30 M.

Aujourd'hui j'ai remis personnellement à Mr. Prinetti note dont texte arrêté par Conseil fédéral; j'ai exposé brièvement les raisons qui avaient obligé le Conseil fédéral à prendre la décision que j'avais à lui notifier et qui n'avait pas encore été communiquée à Mr. Silvestrelli, afin de lui laisser à lui, Prinetti, le temps de prendre telles mesures qu'il jugerait opportunes. En outre, j'ai fait reporter que la décision du Conseil fédéral s'inspirait du souci de maintenir les bonnes relations entre les deux pays et qu'elle n'était en aucune manière dirigée contre le Gouvernement du Roi, mais uniquement contre la personne de Mr. Silvestrelli. Mr. Prinetti répondit que cette distinction était difficile à établir et que la décision du Conseil fédéral était extrêmement grave, qu'il aviserait aux mesures à prendre. Notre entretien fut courtois et ne dura que quelques minutes. Dans les circonstances actuelles j'estime que le secret absolu doit être gardé. Zanardelli rentrera à Rome mercredi ou jeudi.

(sig.) Carlin

